

Attentat : la voie à une plus large indemnisation

Le combat d'un couple de soignants, primo intervenants sur l'attentat de la Prom', contraindra peut-être le Fond d'indemnisation à élargir le périmètre et donc à indemniser plus de victimes

Si on se bat, c'est pour nous évidemment, mais aussi pour tous les oubliés de l'attentat. » Nathalie et Daniel Navarro, responsables au soir du 14 juillet 2016, du poste médical avancé de la Prom' Party, sont intervenus les premiers sur les lieux de l'attaque terroriste.

Alors que le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) refusait de les indemniser, considérant qu'ils n'étaient pas dans le périmètre de l'attentat, le Tribunal de grande instance de Nice vient de le condamner à les reconnaître comme victimes.

« Le Fonds de Garantie doit les indemniser de l'intégralité des préjudices subis », indique le jugement rendu par la 3^e chambre civile le 11 février dernier.

Concrètement, selon M^e Florian Fouques, du barreau de Grasse, qui défend le couple, ce jugement « ouvre la porte des indemnisations plus nombreuses. Il dit que même si vous êtes hors sec-

teur géographique défini par le périmètre, vous pouvez être indemnisé. » Des milliers de personnes pourraient être dans leur cas. Avec un bémol. Cette décision de première instance, prise il y a un mois, peut être frappée d'appel. M^e Fouques défend plusieurs victimes dans ce cas, dont un employé des pompes funèbres chargé d'aller récupérer les corps.

Interrogé par Nice-Matin, le FGTI indique qu'il donnera sa décision « en temps utile » sur le fait de faire appel ou non. Reconnaisant que le couple a agi « en héros », une porte-parole souligne que le Fonds ne peut sortir du champ du périmètre prévu par son conseil d'administration.

« Le fonds ne peut limiter artificiellement le périmètre »

« Mes clients étaient missionnés pour assurer la sécurité de la Prom' Party, explique M^e Fouques. Au moment de l'attentat, ils se trouvaient sur l'esplanade du Théâtre de Ver-



M^e Florian Fouques, du barreau de Grasse, avocat du couple. (Photo Eric Ottino)

« Soit hors du périmètre défini par le Fonds d'indemnisation (lire ci-contre). Sur cette question, le tribunal est clair : « Pour contester le statut de victimes aux demandeurs, le Fonds de Garantie explique que ceux-ci ne se trouvaient pas dans le périmètre du danger, ni dans

sa périphérie, l'Esplanade du Théâtre de Verdure ne se situe pas au niveau du parcours du camion qui a stoppé sa course plus de 500 mètres en amont. Son argumentation à ce titre ne saurait prospérer. En effet, ceux-ci se trouvaient au moment de l'attentat sur l'Esplanade du

Théâtre de Verdure, à quelques centaines de mètres du camion, c'est-à-dire en périphérie du périmètre d'exposition au danger. Le Conseil d'Administration du Fonds de Garantie, qui n'a pas de pouvoir normatif, ne peut limiter artificiellement la périphérie du périmètre. »

Dans ses attendus, le tribunal considère toutefois que c'est pour le fait qu'ils aient été exposés à un moment à la menace terroriste - on leur a demandé de se mettre à l'abri, certains craignant que le camion ne soit empli d'explosifs - qu'ils doivent être reconnus victimes. Et non pour le fait qu'ils se soient rendus sur les lieux pour porter assistance.

Un dossier qui illustre toute l'inhumanité procédurale qui peut parfois s'abattre sur des héros. Ce soir-là, le couple a vraisemblablement sauvé des vies. Mais à quel prix ?

À n'en pas douter au détriment de la leur, désormais en lambeaux.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

Le chiffre

2306

C'est le nombre de victimes prises en charge par le FGTI au 1^{er} mars 2019, dont 465 proches de victimes décédées, 207 blessés et 1498 victimes choquées.

Le périmètre

Créé en 1986 pour indemniser les victimes d'attentats, le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) est financé par une taxe sur les contrats d'assurance de biens. « Il met en œuvre la solidarité nationale pour les victimes d'infractions et d'attentats » précise son site. Voici le périmètre retenu par son conseil d'administration pour l'attentat de Nice : « 1- Le FGTI indemnifiera les proches des victimes assassinées et toutes les personnes qui ont été exposées au danger pour s'être trouvées sur le terre-plein central, le trottoir et la voie de circulation empruntés par le camion lors de son parcours meurtrier, que leurs blessures soient physiques ou psychiques. 2- Le FGTI examinera de manière bienveillante les demandes des personnes qui se trouvaient en périphérie de ce périmètre d'exposition au danger, au nord de la Promenade des Anglais (sur la chausée, le trottoir, aux terrasses et dans les restaurants) ainsi que sur la plage. Le FGTI indemnifiera les blessés physiques et les blessés psychiques qui produiront un certificat médical détaillé, établi par un médecin psychiatre et permettant de conclure à un traumatisme psychique ayant nécessité des soins. Au-delà même des périmètres ainsi définis, le FGTI procédera à l'examen de toutes les demandes qui lui seront présentées. »

« Nous sommes brisés à vie par l'attentat »

De leur vie d'avant, il ne reste pas grand-chose. Ils sont en vie. C'est vrai. Mais Daniel, 53 ans, et Nathalie Navarro, 41 ans, sont comme des grands brûlés de l'intérieur. Dans l'attentat, ils ont perdu leur meilleur ami, Emmanuel Groult (2). Et leur fille ne reverra jamais deux de ses camarades de classe.

Daniel a abandonné depuis son métier d'urgentiste, ce métier passion qu'il exerçait pourtant depuis 25 ans au Samu. Nathalie a repris son métier d'infirmière. Avec leurs enfants de 10 et 15 ans ils ont quitté Nice. Trop douloureux. Ils sont désormais installés en Charente.

Rester en vie, « pour les enfants »

« Nous avons une fracture psychique et morale qui ne se remettra jamais. Nous sommes brisés à vie par l'attentat », témoigne Nathalie, en larmes.

Ce soir-là, la ville avait délégué à une société privée la mise en place d'un poste médical avancé. Daniel, mé-



Nathalie et Daniel Navarro.

(Photo DR)

decin urgentiste, en était le responsable, Nathalie l'infirmière urgentiste. Seize secouristes de l'Union départementale des sapeurs-pompier (UDSP) étaient avec eux. « Nous sommes arrivés à 20 h 30. Nous étions là pour des malaises, de la bobologie. » Soudain, juste après le feu d'artifice, un mouvement de foule énorme. Sans information, Daniel et Nathalie tentent de remonter le flux de milliers de personnes en panique. Puis des

coups de feu. Le terroriste vient d'être abattu. Ils rebroussement chemin, reviennent au poste. On leur intime l'ordre de se mettre à l'abri. Certains parlent d'explosifs dans le véhicule. Daniel, persuadé qu'ils vont mourir, dit à sa femme qu'il faut tout faire pour que l'un des deux « reste en vie ». Pour leurs enfants.

« Puis le Raid est venu nous exfiltrer vers le palais de la Méditerranée, ma femme et moi, et les secouristes. »

« On sentait l'odeur du sang, de la poudre »

Quand ils arrivent, les corps jonchent la Prom'. « On sentait l'odeur du sang, de la poudre. L'horreur. » Ils sont les premiers médecins sur place, passent par radio les premiers bilans avant l'arrivée du Samu.

« Nous avons fait de la médecine de guerre. Il y avait des victimes gémissantes, agonisantes, d'autres mortes. » Rentrés chez eux en fin de nuit, couverts de sang, des restes humains sous les chaussures, ils se serrèrent longuement l'un contre l'autre. « On s'est dit que nous étions vivants. »

La suite n'est depuis qu'un long calvaire. Le refus du Fonds d'indemnisation de les reconnaître : « Comme une négation, une volonté de nous reconnaître ni comme soignants, ni comme victimes. » Mais aussi les autorités qui, disent-ils, les oublient totalement. « Les sapeurs-pompier qui étaient avec nous ont été médaillés, reçus, encensés. Nous, rien. Nous avons été plongés dans

une espèce d'indifférence. » Écrivant partout, jusqu'au président de la République, pour exprimer leur colère, leur incompréhension d'être oubliés, ils recevront - par la poste (sic) - une médaille envoyée par la préfecture. Ils seront également finalement médaillés par la ville. Aujourd'hui encore, un claquement de porte les fait sursauter. Ils sont victimes du syndrome de stress post-traumatique.

Le jugement a certes été un soulagement. Mais il n'est que de première instance. « Le Fonds de garantie nous traînera jusqu'au bout devant les tribunaux, nous le savons. C'est le pot de terre contre le pot de fer », rage Nathalie. Éreintés financièrement par les frais médicaux, ils sont obligés de prendre sur le compte de leurs enfants pour payer les frais de justice. « Nous n'arrivons pas à croire que tout ceci est réel. Et nous savons que nous devons batailler encore, et encore. »

G. L.
(2) 48 ans, commissaire, numéro 2 de la police aux frontières des Alpes-Maritimes.